

# JOURNAL DU LOT

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi

CAHORS ET DÉP<sup>t</sup> : Trois mois, 5 fr.; Six mois, 9 fr.; Un An, 16 fr.  
HORS DU DÉP<sup>t</sup> : — 6 fr.; — 11 fr.; — 20 fr.

CAHORS : A. LAYTOU, DIRECTEUR, RUE DU LYCÉE.

ANNONCES (la ligne)..... 25 cent.  
RÉCLAMES ..... 50 —

Les abonnements se paient d'avance. — Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse.

On est inscrit pour un abonnement de même durée, quand on ne renvoie pas le numéro qui suit l'abonnement précédent.

L'agence HAVAS, rue Notre-Dame-des-Victoires, n<sup>o</sup> 34 et Place de la Bourse, n<sup>o</sup> 8, est seule chargée, à Paris, de recevoir les annonces pour le Journal.

La publication des Annonces légales et judiciaires de tout le département est facultative dans le Journal du Lot.

De CAHORS à LIBOS			De LIBOS à CAHORS			De CAHORS à MONTAUBAN			De MONTAUBAN à CAHORS			De CAHORS à CAPDENAC			De CAPDENAC à CAHORS		
Omnibus	Poste	Omnibus	Omnibus	Poste	Omnibus	Omnibus	Poste	Omnibus	Omnibus	Poste	Omnibus	Omnibus	Poste	Omnibus	Omnibus	Poste	Omnibus
CAHORS. — D. 6 <sup>h</sup> 25	12 <sup>h</sup> 47	5 <sup>h</sup> 50	PARIS. — D. 8 <sup>h</sup> 30	9 <sup>h</sup> 30	7 <sup>h</sup> 30	CAHORS. — D. 4 <sup>h</sup> 42	11 <sup>h</sup> 11	5 <sup>h</sup> 25	TOULOUSE. D. 5 <sup>h</sup> 20	9 <sup>h</sup> 30	3 <sup>h</sup> 30	CAHORS. — D. 7 <sup>h</sup> 40	11 <sup>h</sup> 30	5 <sup>h</sup> 10	CAPDENAC. D. 7 <sup>h</sup> 45	11 <sup>h</sup> 44	5 <sup>h</sup> 10
Mercus. . . . . 6 <sup>h</sup> 41	1 <sup>h</sup> 14	6 <sup>h</sup> 6	— Express. 8 <sup>h</sup> 45	5 <sup>h</sup> 45	3 <sup>h</sup> 10	Sept-Ponts. . . . . 4 <sup>h</sup> 53	11 <sup>h</sup> 22	5 <sup>h</sup> 37	BOURDEAUX. D. 7 <sup>h</sup> 25	10 <sup>h</sup> 35	4 <sup>h</sup> 40	Cabessut, halte. . . . . 7 <sup>h</sup> 48	11 <sup>h</sup> 40	5 <sup>h</sup> 18	Lamadelleine. . . . . 7 <sup>h</sup> 56	11 <sup>h</sup> 44	5 <sup>h</sup> 21
Parnac. . . . . 6 <sup>h</sup> 54	1 <sup>h</sup> 26	6 <sup>h</sup> 19	BORDEAUX. D. 8 <sup>h</sup> 45	3 <sup>h</sup> 15	9 <sup>h</sup> 3	Cieureac. . . . . 5 <sup>h</sup> 11	11 <sup>h</sup> 29	5 <sup>h</sup> 57	Fonsauve. . . . . 7 <sup>h</sup> 40	10 <sup>h</sup> 49	4 <sup>h</sup> 54	Vers. . . . . 8 <sup>h</sup> 11	12 <sup>h</sup> 15	5 <sup>h</sup> 38	Talrac. . . . . 8 <sup>h</sup> 10	12 <sup>h</sup> 8	5 <sup>h</sup> 34
Luzach. . . . . 7 <sup>h</sup> 3	1 <sup>h</sup> 47	6 <sup>h</sup> 28	M. Libos. — D. 8 <sup>h</sup> 40	3 <sup>h</sup> 28	9 <sup>h</sup> 16	Lalbenque. . . . . 5 <sup>h</sup> 20	11 <sup>h</sup> 39	6 <sup>h</sup> 11	Albis. . . . . 7 <sup>h</sup> 51	10 <sup>h</sup> 58	5 <sup>h</sup> 3	Saint-Géry. . . . . 8 <sup>h</sup> 18	12 <sup>h</sup> 18	5 <sup>h</sup> 44	Montbrun, hal. . . . . 8 <sup>h</sup> 20	12 <sup>h</sup> 23	5 <sup>h</sup> 43
Castelfranc. . . . . 7 <sup>h</sup> 31	1 <sup>h</sup> 34	6 <sup>h</sup> 28	Solurac-Touzac. . . . . 9 <sup>h</sup> 10	3 <sup>h</sup> 38	9 <sup>h</sup> 26	Montpezat. . . . . 5 <sup>h</sup> 31	11 <sup>h</sup> 52	6 <sup>h</sup> 25	Réalville. . . . . 8 <sup>h</sup> 3	11 <sup>h</sup> 7	5 <sup>h</sup> 12	Conduché. . . . . 8 <sup>h</sup> 34	12 <sup>h</sup> 55	5 <sup>h</sup> 44	Cajarc. . . . . 8 <sup>h</sup> 31	12 <sup>h</sup> 43	5 <sup>h</sup> 53
Puy-l'Évêque. . . . . 7 <sup>h</sup> 18	1 <sup>h</sup> 47	6 <sup>h</sup> 44	Duravel. . . . . 9 <sup>h</sup> 10	3 <sup>h</sup> 38	9 <sup>h</sup> 26	Borredon. . . . . 5 <sup>h</sup> 45	12 <sup>h</sup> 6	6 <sup>h</sup> 42	St-Cirq, halte. . . . . 8 <sup>h</sup> 42	11 <sup>h</sup> 19	5 <sup>h</sup> 24	St-Martin-Lab. . . . . 8 <sup>h</sup> 53	1 <sup>h</sup> 13	6 <sup>h</sup> 6	Calvignac, hal. . . . . 8 <sup>h</sup> 45	1 <sup>h</sup> 5	6 <sup>h</sup> 9
Solurac-Touzac. . . . . 7 <sup>h</sup> 43	2 <sup>h</sup> 8	7 <sup>h</sup> 8	Puy-l'Évêque. . . . . 9 <sup>h</sup> 19	3 <sup>h</sup> 48	9 <sup>h</sup> 36	Causade. . . . . 5 <sup>h</sup> 55	12 <sup>h</sup> 16	6 <sup>h</sup> 56	St-Martin-Lab. . . . . 8 <sup>h</sup> 53	1 <sup>h</sup> 25	6 <sup>h</sup> 16	St-Cirq, halte. . . . . 9 <sup>h</sup> 3	1 <sup>h</sup> 43	6 <sup>h</sup> 23	St-Martin-Lab. . . . . 8 <sup>h</sup> 54	1 <sup>h</sup> 16	6 <sup>h</sup> 18
Fumel. . . . . 8 <sup>h</sup> 6	2 <sup>h</sup> 29	7 <sup>h</sup> 32	Castelfranc. . . . . 9 <sup>h</sup> 34	4 <sup>h</sup> 5	9 <sup>h</sup> 52	Réalville. . . . . 6 <sup>h</sup> 5	12 <sup>h</sup> 26	7 <sup>h</sup> 8	Calvignac, hal. . . . . 9 <sup>h</sup> 4	1 <sup>h</sup> 43	6 <sup>h</sup> 23	Conduché. . . . . 9 <sup>h</sup> 11	1 <sup>h</sup> 45	6 <sup>h</sup> 38	St-Cirq, halte. . . . . 9 <sup>h</sup> 11	1 <sup>h</sup> 45	6 <sup>h</sup> 38
M. Libos. — A. 8 <sup>h</sup> 13	2 <sup>h</sup> 35	7 <sup>h</sup> 39	Lauch. . . . . 9 <sup>h</sup> 47	4 <sup>h</sup> 19	10 <sup>h</sup> 6	Fonsauve. . . . . 6 <sup>h</sup> 13	12 <sup>h</sup> 34	7 <sup>h</sup> 8	Cajarc. . . . . 9 <sup>h</sup> 17	1 <sup>h</sup> 59	6 <sup>h</sup> 36	Saint-Géry. . . . . 9 <sup>h</sup> 25	2 <sup>h</sup> 12	6 <sup>h</sup> 51	Vers. . . . . 9 <sup>h</sup> 34	2 <sup>h</sup> 29	7 <sup>h</sup> 7
BOURDEAUX. . . . . 8 <sup>h</sup> 51	3 <sup>h</sup> 11	»	Parnac. . . . . 9 <sup>h</sup> 57	4 <sup>h</sup> 30	10 <sup>h</sup> 17	Montauban. A. 6 <sup>h</sup> 39	1 <sup>h</sup> 10	7 <sup>h</sup> 45	Montbrun, hal. . . . . 9 <sup>h</sup> 33	2 <sup>h</sup> 23	6 <sup>h</sup> 51	Arcambal. . . . . 9 <sup>h</sup> 44	2 <sup>h</sup> 36	7 <sup>h</sup> 14	Arcambal. . . . . 9 <sup>h</sup> 44	2 <sup>h</sup> 46	7 <sup>h</sup> 9
PARIS. — A. 11 <sup>h</sup> 46	4 <sup>h</sup> 18	3 <sup>h</sup> 49	Mercus. . . . . 10 <sup>h</sup> 9	4 <sup>h</sup> 43	10 <sup>h</sup> 29	BOURDEAUX. . . . . 10 <sup>h</sup> 40	6 <sup>h</sup> 05	»	Talrac. . . . . 9 <sup>h</sup> 44	2 <sup>h</sup> 36	7 <sup>h</sup> 14	Cabessut, halte. . . . . 9 <sup>h</sup> 58	3 <sup>h</sup> 9	7 <sup>h</sup> 22	Cabessut, halte. . . . . 9 <sup>h</sup> 56	3 <sup>h</sup> 9	7 <sup>h</sup> 22
			CAHORS. — A. 10 <sup>h</sup> 25	5 <sup>h</sup> 1	10 <sup>h</sup> 47	TOULOUSE. A. 8 <sup>h</sup> 25	3 <sup>h</sup> 55	9 <sup>h</sup> 41	CAHORS. — A. 10 <sup>h</sup> 14	3 <sup>h</sup> 27	7 <sup>h</sup> 27	CAHORS. — A. 10 <sup>h</sup> 6	3 <sup>h</sup> 20	7 <sup>h</sup> 31	CAHORS. — A. 10 <sup>h</sup> 6	3 <sup>h</sup> 20	7 <sup>h</sup> 31

Cahors, le 30 Octobre.

## LES PENSIONS MILITAIRES

La Chambre des députés a, dans une de ses dernières séances, adopté en première délibération la proposition de loi ayant pour but d'élever au tarif voté en 1878 le montant des pensions de retraite liquidées avant cette date, soit en faveur des officiers, soit en faveur de leurs veuves.

Cette proposition a pour auteur l'honorable M. Paul-Casimir Périer, député de la Seine-Inférieure, dont la signature est appuyée de celles de : MM. du Bodan, Boysset, Casse, de Colbert-Laplace, Damnas, Farcy, de la Forge, Letellier, de Mahy, de Maillé, Passy, de Soland et Vaucher, c'est-à-dire de membres de la Chambre, appartenant à toutes les opinions et à tous les groupes. La question est donc tout à fait étrangère à la politique. Elle rentre dans cette catégorie d'affaires où l'humanité et la justice tiennent encore la première place.

C'est à ce point de vue qu'il convient de l'examiner.

Qu'y a-t-il de plus intéressant, en effet, que ces familles si modestes et si dignes des vieux serviteurs du pays ? Qu'y a-t-il aussi quelquefois de plus pénible et de plus lamentable que le sort de ces pauvres honteux, qui, après avoir consacré la majeure et la plus belle partie de leur existence au service du pays, se trouvent tout à coup, et pour toute récompense de leur dévouement, dans une situation voisine de la misère ?

C'est ce qu'avait compris Gambetta. Aussi

avait-il pris, dès 1878, l'initiative d'une amélioration qui, malheureusement, n'a point eu d'effet rétroactif ; en sorte que l'on voit aujourd'hui de tous vieux retraités être moins bien traités, même avec une supériorité de grade, que les officiers qui quittent maintenant le service actif avec un grade moins élevé. C'est inhumain et inique.

Il est vrai que la seule objection opposée à cette œuvre de justice que les hommes politiques et les intéressés ont appelée l'unification des retraites, se trouve dans des considérations budgétaires.

Si nous avons des excédants de recettes, la question serait immédiatement résolue. Mais, cette amélioration ne peut s'obtenir pour les officiers, sous-officiers, caporaux, soldats et assimilés des armées de terre et de mer, que par l'inscription d'une nouvelle dépense de vingt millions, ce qui est impossible.

Cela est du moins l'avis que la Commission du budget vient de formuler.

Nous nous permettons de faire remarquer que la question n'est peut-être pas bien posée.

Cette somme de vingt millions n'est qu'un maximum qui décroît d'année en année, si bien qu'il n'en restera plus un centime au budget des dépenses dans quarante ans, tous ceux qui en bénéficieraient, à partir du jour de la promulgation de la loi, devant disparaître dans ce laps de temps.

Le problème n'est donc pas d'inscrire au budget un nouveau chapitre de vingt millions de dépenses qui y figurerait désormais,

mais bien de rechercher comment il serait possible d'établir cette unification des soldes, en sachant qu'en 1926 il n'en restera plus trace.

On peut y parvenir par une série de combinaisons financières, établies sur le chiffre moyen du crédit à répartir entre les quarante années d'unification ou de rétroactivité, comme on voudra, et en inscrivant ce chiffre, de beaucoup inférieur à celui de vingt millions, au budget de 1887 et aux budgets successifs jusqu'en 1926.

Les auteurs de la proposition n'ont qu'à en chercher le moyen. Ils doivent même s'y appliquer, car leur proposition n'a été adoptée, en première lecture, qu'à une faible majorité, et pourtant la Commission du budget n'avait pas encore fait connaître son avis défavorable. Cet avis ayant été imprimé, distribué et publié, il serait fort à craindre que la seconde délibération eût une issue moins heureuse, si M. Paul Casimir Périer et ses amis ne se préparaient pas à présenter un moyen pratique et économique de résoudre la question au mieux des intérêts des braves gens qui leur ont confié le soin de les protéger et de leur faire rendre justice.

Si ce moyen est trouvé, nous pensons que la Chambre et le Sénat ne reculeront pas devant une dépense qui, d'ailleurs sera beaucoup moindre, et ne voudront pas que ceux qui ont fait leur devoir sous les drapeaux pendant trente ans et plus, ou qui ont été victimes de leur courage en Afrique, en Crimée, en Italie, en Chine, au Mexique, pen-

dant la guerre de 1870, continuent de vivre et meurent, ainsi que leurs veuves, dans une gêne voisine de la misère !

## LES CHAMBRES

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

Séance du 28 octobre 1886

La séance est ouverte à 2 heures.

La Chambre discute le projet de loi sur l'enseignement primaire. On est arrivé à l'article 57 qui est voté après le rejet d'une disposition additionnelle proposée par M. Lecointre.

L'article 58 règle les délibérations des commissions scolaires.

M. Tellier de Poncheville, propose un amendement tendant à interdire aux commissions scolaires de s'initier dans les programmes d'enseignement.

L'amendement est repoussé et l'ensemble de l'article adopté. Il en est de même de l'article 59, après le rejet d'un second amendement de M. Tellier de Poncheville.

L'article 60 réserve l'engagement décennal et les prérogatives qui y sont attachées aux seuls instituteurs publics ; ce sera là la dernière bataille de la droite.

M. de Lamazelle soutient un amendement qui tend à maintenir les droits actuels jusqu'à la promulgation d'une nouvelle loi sur le recrutement. L'orateur s'attache à démontrer qu'il n'y a pas de privilèges pour les instituteurs congréganistes et il soutient que l'article 60 ruine le recrutement de l'enseignement libre, il n'est pas loyal, il faut l'égalité entre les deux enseignements public et privé.

M. Buisson, commissaire du gouvernement, répond à M. de Lamazelle.

Toute la question est de savoir quelle est la situation des congréganistes devant la loi c'est une situation d'exception ; après la loi, ce sera le droit commun. Avant 1850 l'enseignement primaire ne confère l'exemption du service militaire qu'aux instituteurs publics. L'orateur cite l'opinion de M. Duruy et fait un exposé historique très exact des diverses variations législatives. Il ne se trouve pas un pays en Europe où existe un pareil privilège.

contenancé de ne plus voir personne. Le peintre était tout frémissant de colère. Il avait les yeux fulgurants, les poings crispés.

— Eh bien ? demanda Rageron.

— Eh bien, plus personne, fit Farandole... On dirait que ces gredins-là s'enfoncent sous terre chaque fois que je me mets à leur poursuite ?

— Il se sera sans doute collé dans l'angle de quelque porte, dit son ami... Cherchons !

— Cherchons ! fit Farandole d'un ton farouche, et si je le trouve !...

Ils parcoururent toute la rue sans rien découvrir.

Gaudru, qui s'était un instant dissimulé dans l'embrasure d'une porte cochère du côté opposé à celui par où Farandole s'était précipité, était entré tranquillement chez le marchand de vins.

Le peintre revint au point d'où il était parti tout en sueur, absolument enragé.

Rageron, aussi surpris que lui, aurait cru qu'il avait été le jouet d'une vision s'il n'avait aperçu comme son ami, au moment où celui-ci la lui montrait, la silhouette du banquier.

— Ecoute, dit-il au peintre, si cet homme te surveille réellement, il ne va pas te lâcher ainsi, surtout à cette heure. Au lieu de rentrer chez toi nous allons nous diriger tranquillement, comme si nous ne nous doutions de rien, du côté du boulevard extérieur. Il est près d'une heure. Toute la partie qui va vers les Batignolles est déserte maintenant. Si ton homme s'aventure sur nos talons, nous allons lui tremper une soupe où il y aura plus de viande que de légumes. Qu'en dis-tu ?

— Je dis, répondit Farandole, que je ferais tout pour me venger de ces misérables !

FEUILLETON DU JOURNAL DU LOT

52

## FARANDOLE

PAR JULES DE GASTYNE

TROISIÈME PARTIE

Les reptiles mordent

VI

LA SILHOUETTE

Au moment où Farandole prononçait ces mots, une silhouette sombre venait d'apparaître derrière la vitre de la boutique... dans la rue...

Cette silhouette, il l'avait vue déjà, le premier jour.

Le peintre la montra à son ami.

— Et tiens ! dit-il, en voilà un ! Il va payer pour les autres ! celui-ci !...

En même temps il se précipita violemment dehors.

Rageron, que la curiosité aiguillonnait, se lança sur ses traces...

VII

LA POURSUITE

La silhouette que Farandole avait aperçue de l'intérieur de la boutique du marchand de vins n'était autre que celle de Gaudru lui-même, et voici comment le banquier se trouvait là. Il était venu voir l'employé qu'il avait posté aux environs de la maison de Farandole et lui avait demandé des renseignements.

— Je crois, répondit l'homme, qu'il commence à se lasser. Ses démarches à l'ambassade et à la préfecture ont l'air de l'avoir dérouté.

— Il n'a pas vu la femme ? Il n'est pas allé à la Salpêtrière ?

— Non. Du reste, il paraît plus occupé à chercher de la besogne qu'à remplir son rôle de justicier. La misère commence à régner chez lui. Hier, le boulanger, que j'avais vu par hasard, ajouta le coquin en riant, lui a refusé le crédit, et s'il ne trouve pas de travail bientôt...

— Il n'en trouvera pas, fit le banquier avec un mauvais regard.

— Alors il est nettoyé, répliqua le premier gredin.

— A-t-il coutume de sortir tard ? demanda Gaudru.

— Non... Pourquoi me faites-vous cette question ?

— Parce que j'aurais une petite course à te faire faire... J'ai besoin d'un homme de confiance, et je ne puis compter que sur toi.

— Je suis à vos ordres...

Gaudru remit une lettre à l'espion, et celui-ci allait s'éloigner, quand il revint tout à coup sur ses pas.

— Ah ! mais, attention ! fit-il.

— Quoi ? demanda Gaudru.

L'homme lui montra le peintre qui franchissait le seuil de sa porte.

— A onze heures, dit-il, il y a donc du nouveau ?

Les deux interlocuteurs s'étaient blottis dans l'angle d'une porte cochère.

— C'est lui ? interrogea le banquier.

Le droit de vivre pour les congrégations ne prime pas le droit de l'Etat. La loi n'est pas la ruine de l'enseignement catholique, mais la ruine d'un système d'éducation.

Il n'y aura plus deux Etats : un Etat laïque et un Etat congréganiste, il n'y aura et il ne doit y avoir qu'un Etat et qu'une loi.

Le discours de M. Buisson a reçu les approbations de la majorité républicaine.

M. Freppel répond, au nom de la droite. Il s'attache à démontrer que l'argumentation de M. Buisson est mauvaise, et déclare que le recrutement des instituteurs congréganistes est impossible avec la rédaction de l'article 66. Un service spécial, dit-il, peut et doit donner les mêmes droits et les mêmes compensations qu'un service d'Etat, or l'enseignement libre est un service spécial.

L'amendement de M. de Lamarzelle est repoussé au scrutin public, par 392 voix contre 181.

Les articles 67 et 68 sont mis aux voix et adoptés.

L'ensemble du projet de loi, mis aux voix, est adopté par 365 voix contre 175. (Applaudissements prolongés.)

L'interpellation de M. Sigismond Lacroix est retirée.

Une proposition de M. Bourgeois, tendant à supprimer les prestations, est prise en considération.

La séance est levée et renvoyée au jeudi 4 novembre.

**SÉNAT**

Séance du 28 octobre 1886

La séance est ouverte à 2 heures.

A propos d'un projet de loi autorisant la ville de Bar-le-Duc à s'imposer extraordinairement, M. de Gavardie présente quelques observations auxquelles répond le rapporteur, M. Lemonnier.

L'ordre du jour étant épuisé, le président consulte le Sénat sur la date de sa prochaine séance qui est fixée au jeudi 4 novembre.

M. le président exprime, à cette occasion, sans aucune critique d'ailleurs, le regret que le projet de budget soit trop souvent envoyé à l'examen du Sénat à une date trop tardive. (Assentiment.)

La séance est levée à 2 h. 40.

**INFORMATIONS**

**Les ambassades de Russie et d'Espagne.** — Le conseil des ministres a décidé la nomination, au poste d'ambassadeur de France à Saint-Petersbourg, de M. de Laboulaye, ambassadeur à Madrid.

M. de Laboulaye est remplacé en Espagne par M. Cambon, ministre de France en Tunisie.

**La France et l'Angleterre en Egypte.** — La République française commentant l'occupation anglaise en Egypte déclare que la France n'est pas l'ennemie de l'Angleterre, mais son admiration pour la Grande-Bretagne ne va pas jusqu'à lui immoler ses intérêts de premier ordre et ses droits séculaires. La France estime, au contraire, qu'il importe à son honneur de défendre ces intérêts, mais par d'autres moyens que la guerre.

**Le feu à l'Elysée.** — Le feu a éclaté jeudi au palais, dans les bureaux du secrétariat militaire.

Le feu a été promptement éteint, mais les tentures des bureaux et de nombreux dossiers ont été détruits.

— Allons ! et surtout ne nous retournons pas !

Les deux amis descendirent vers le boulevard de Clichy. Ils marchaient à pas lents, en flâneurs.

La tactique de Rageron réussit à merveille, car Gaudru, qui avait vu les deux hommes se parler avec animation, les suivit de loin, et s'apercevant que Farandole ne rentrait pas chez lui, se sentit pris d'une inquiétude.

— Diable ! se dit-il, où peut-il donc aller à pareille heure ? S'il avait justement choisi cette nuit-là pour quelque tentative ? Ils ont l'air de se diriger du côté des Champs-Elysées. Que veulent-ils faire ?... Et l'employé qui n'arrive pas !... Je vais être obligé de faire le chien à sa place ! Bah ! une fois n'est pas coutume ! Et si justement nous échouions par suite d'une négligence de ma part, je ne me le pardonnerais jamais ! Ce n'est certainement pas uniquement pour prendre l'air que notre homme est sorti cette nuit... lui qui se couche toujours de bonne heure, m'a dit mon espion... Que médite-t-il ?

Tout en monologuant ainsi, Gaudru s'était mis à suivre de loin le peintre et son ami.

Ceux-ci avaient l'air de parler bas de choses importantes. Ils s'arrêtaient de temps à autre, comme pour échanger plus facilement leurs confidences, mais c'était pour s'assurer en regardant du coin de l'œil si on les suivait.

— Tu vois, disait Rageron, que j'avais raison ! Le voilà déjà sur nos talons. C'était le seul moyen de le retrouver. Nous n'avons plus maintenant qu'à le mener dans un endroit favorable, dans un endroit où il n'y a plus personne... Et là je me

**Le duc d'Aumale.** — D'après le Figaro, il serait possible que le duc d'Aumale fût réintégré dans son grade et relevé de son exil.

**Téléphones.** — On assure que le réseau téléphonique entre Paris et Bruxelles fonctionnera à partir du 1<sup>er</sup> janvier.

**New-York.** — L'inauguration de la statue de la Liberté à New-York a été contrariée par la pluie ; néanmoins la cérémonie a été très imposante.

L'allocation de M. de Lesseps a été chaleureusement accueillie.

**Exposition de 1889.** — On assure que le nouvel ambassadeur de France à Berlin, conformément aux instructions de M. de Freycinet, a repris les négociations au sujet de l'Exposition de 1889, et on espère que les négociations aboutiront au résultat désiré.

M. Herbette négocie directement avec le prince de Bismarck sur la question.

**Le drame du mont Galibier.** — Le Figaro publie la dépêche suivante de Besançon :

Un drame qui aurait pu avoir les plus terribles suites vient de se passer dans les charniers du mont Galibier, où travaillaient à peu près cinquante ouvriers piémontais. Une rixe s'étant produite pour des motifs futiles entre deux terrassiers, M. Chaumeton, ingénieur intervint et désarma, non sans peine, le querelleur. Celui-ci, rendu furieux, se mit à courir avec une meche enflammée vers le dépôt de dynamite, disant qu'il allait faire sauter les chantiers.

M. Chaumeton eut juste le temps de saisir un fusil et de tirer sur le misérable, qui, tomba le crâne fracassé, à dix mètres seulement du dépôt de poudre et de dynamite.

Le plus terrible malheur a pu être ainsi évité et l'ouvrier a payé de sa vie les menaces effrayantes qu'il avait faites et qu'il allait d'ailleurs exécuter.

**Les inondations**

Digne, 27 octobre, soir.

Un orage épouvantable vient d'éclater sur notre ville. La crue de la Durance augmente dans des proportions énormes. Le pont de Baronne-sur-Asse a été emporté, ainsi que celui en construction à Oraïton. Six personnes sont restées sur une pile. Des secours sont organisés.

Paris, 28 octobre.

M. Sarrien, ministre de l'intérieur, a reçu des dépêches des préfets des Bouches-du-Rhône, de Vaucluse, du Gard et des Basses-Alpes, au sujet des inondations dont ces départements sont le théâtre.

De grands ravages sont causés par les eaux.

La crue du Rhône et celle de la Durance atteignent des proportions énormes. Le Rhône, hier soir, à Tarascon, atteignait 7 mètres 15 centimètres et n'était plus qu'à 45 centimètres de tablier.

La crue de la Durance dépasse celle déjà si considérable de 1882.

Les environs de Tarascon sont envahis par les eaux. A Beaucaire, un quartier entier, celui de Ségonneaux, est inondé.

charge de lui faire passer le reste de la nuit d'une façon qui lui fera regretter son lit !

Farandole ne disait rien, mais on voyait à la contraction de ses traits tout ce qu'il y avait en lui de rage contenue et de désir de vengeance.

— Tiens, ajoutait Rageron en lui montrant Gaudru, qui réglait ses pas sur leurs pas à cent mètres de distance, et qui profitait de tous les coins sombres pour se dissimuler ; le vois-tu, le finaud, il croit que nous ne l'apercevons pas !... On dirait qu'il n'a jamais fait que cela toute sa vie, suivre les autres... Attends, mon bonhomme, attends !... Et une grande joie pétillait dans l'œil du petit homme.

Pour être moins bruyante, la satisfaction de Farandole n'en était pas moins vive. Il ignorait ce que méditait son ami, mais il savait bien ce qu'il voulait faire. Avec quelle impatience il avait désiré ce moment, tenir entre ses mains un des hommes qui étaient la cause de tous les maux de Marquette et des siens !... L'heure était enfin venue ! l'heure du châtiement, et de la vengeance ! Il pensait bien qu'il n'allait frapper qu'un subalterne... que c'était un instrument de ses ennemis seulement qu'il pouvait punir ! Oh ! s'il avait su, au contraire, qu'un des chefs, Gaudru, était derrière lui !... N'importe ! c'était un commencement !... Le reste viendrait après... Puis l'homme parlerait peut-être.

Il apprendrait enfin quelque chose. Quelque lueur se montrerait au milieu des obscurités dans lesquelles il se débattait, seul contre des ennemis qu'il ne connaissait même pas, qui le frappaient

Le chemin de fer d'intérêt local de Tarascon à Saint-Remy s'est éboulé, et la circulation est suspendue.

Des communes entières sont cernées par les eaux, notamment Comba et Valabrègue. Dans cette dernière, les habitants se sont réfugiés dans le cimetière.

A Avignon, la situation est toujours menaçante. Aux dernières nouvelles, les pluies torrentielles n'avaient pas cessé ; et l'on redoutait qu'elles ne prissent pas fin de sitôt, le centre de dépression barométrique persistant sur le golfe de Gascogne.

Dans toutes les localités ravagées par les eaux, les autorités ont eu recours aux troupes pour organiser les secours. Les préfets ont envoyé des vivres aux populations bloquées par les eaux. Jusqu'ici on n'a signalé que des ravages matériels, il n'y a pas eu d'accidents de personnes.

La circulation des trains est rétablie entre Lyon et Genève.

A Digne, six ouvriers qui se trouvaient sur une pile du pont d'Oraison, au milieu de la Durance, ont été sauvés grâce au dévouement du chef de service Trouillot et de deux ouvriers. Ceux-ci, au prix des plus grands dangers, ont pu recueillir dans une barque leurs compagnons qui étaient restés vingt heures sur la pile en construction.

Marseille, 28 octobre.

Dans la nuit, un orage a éclaté, transformant les voies en véritables mares, causant des dégâts considérables dans la banlieue.

**CHRONIQUE LOCALE**

ET RÉGIONALE

**L'occasion des Fêtes de la Toussaint,** le Journal du Lot ne paraîtra pas le mardi 2 novembre.

**Lycée de Cahors.** — M. Guérin, chargé du cours de cinquième au Lycée de Bastia, est chargé, sur sa demande, du cours de l'enseignement secondaire spécial au Lycée de Cahors.

**Avis aux commerçants.** — A la suite de l'éboulement produit mardi dernier sur la ligne de Cahors à Capdenac, près de la station d'Arcambal, un transbordement a été organisé pour les voyageurs et les marchandises en grande vitesse, mais la Compagnie d'Orléans a dû prendre les mesures nécessaires pour le détournement des marchandises de petite vitesse, qui seront ainsi transportées par la voie la plus économique restant libre jusqu'au complet rétablissement de la circulation.

**Réception des marchandises.** — La commission chargée de réviser les articles 105 et 108 du Code de commerce a pris une importante décision.

Elle a adopté à l'unanimité la proposition suivante :

La réception des marchandises et la remise de la lettre de voiture éteindra toute action de la part du destinataire si, dans un délai de dix

de toutes les armes dont ils pouvaient disposer, qui ne reculaient devant rien !...

Gaudru continuait à suivre avec précaution les deux amis, de plus en plus intrigué. On avait longé le boulevard des Batignolles, et on approchait de l'angle qui ferme cette avenue, au-dessus de la voie du chemin de fer de l'Ouest, devant le collège Chaptal.

La demi-heure venait de sonner. Du plus loin que pouvait plonger le regard, pas un passant n'apparaissait.

Le temps était clair, légèrement froid. Un grand silence s'étendait sur Paris, coupé seulement par les ronflements sourds des locomotives qui s'éteignaient sur les chemins de fer et par la chute monotone de l'eau dans le réservoir de la Compagnie situé en cet endroit, et séparé du boulevard par une grille en fer à hauteur d'homme.

Des fusains, plantés autour de l'eau, ont étendu leurs touffes sombres et cachent au public la vue du lac en miniature.

Arrivé là, Farandole s'arrêta tout à coup.

Prenant son collègue par la main, il l'entraîna sans mot dire du côté de la rue de Rome, où ils se dissimulèrent dans l'ombre des touffes de fusain.

Gaudru, surpris de ne plus apercevoir tout à coup les deux compagnons, s'était avancé vivement pour voir de quel côté ils se dirigeaient et ne pas perdre leurs traces...

Il était trop tard...

Le banquier ne découvrit plus personne.

Il tournait tout perplexé autour de la grille et allait finalement se retirer, désappointé, quand il sentit une main rude s'abattre sur son épaule

jours francs, non compris les jours fériés, à partir de la remise de la marchandise, il n'a pas fait connaître sa protestation, soit par lettre recommandée, soit par un acte extra judiciaire.

La preuve de la réception des marchandises reste à la charge du destinataire.

D'un autre côté, toutes les actions auxquelles donner lieu le contrat de transport qui, au moment, sont prescrites par trente années, se seront dans les six mois.

Les termes de la législation actuelle, modifiée par une jurisprudence nouvelle, plus en rapport avec la décision de la commission, la réception des marchandises et le paiement de la lettre de voiture étaient tout recours aux destinataires.

**Le drame d'Aubusson.** — On se souvient de la mort tragique de notre camarade M. Bourdery, ancien élève du lycée de Cahors, juge au tribunal d'Aubusson.

Le 14 juillet dernier, comme M. Bourdery venait de distribuer, à l'occasion de la Fête Nationale, quelques douceurs aux jeunes orphelins de l'hospice, il était tué d'un coup de fusil par un nommé Dumasrambaud, qui était poursuivi pour dénonciation calomnieuse contre les membres du tribunal d'Aubusson.

La cour d'assises de la Creuse a jugé l'assassin ces jours derniers. Les débats ont rendu pleine justice au caractère doux et serviable de notre malheureux camarade.

M. Mazon, avocat à Limoges, ancien député, cité comme témoin, a affirmé s'être, à plusieurs reprises, sur les instances de M. Bourdery, occupé de placer Dumasrambaud et son fils.

Si on m'eût demandé, dit-il en terminant, quel était celui de mes amis qui serait un jour frappé par vengeance, certainement Bourdery aurait été celui que j'eusse nommé le dernier. Il était si extraordinairement bon que, si je ne craignais d'effleurer sa mémoire, je dirais que sa douceur était presque naïve et sa bonté presque enfantine.

M<sup>e</sup> Laguerre défendait Dumasrambaud. L'assassin de M. Bourdery a été condamné à la peine de la réclusion perpétuelle.

**Boussac.** — Nous avions annoncé qu'un cheval avait été volé à M. le curé de Boussac. C'était une erreur. La tentative de vol avait été faite au préjudice de son frère qui est propriétaire dans la commune.

La bête, qui était jeune, et forte avait été enlevée de l'écurie entre 8 et 9 heures du soir.

Un peu trop excitée par le voleur plus ou moins maladroit qui la montait, la bête a dû renverser son cavalier et le lendemain on la trouva, la bride sur le cou, errant dans les terres de Cambes. Le voleur, qui devait connaître parfaitement les habitudes de la maison où a été commis le vol, est resté inconnu.

**Réforme des protêts.** — La commission relative à la réforme de la législation sur les protêts a terminé ses travaux en adoptant le projet déposé par la commission à la fin de la dernière législature et en y ajoutant une disposition très importante ainsi conçue :

« Le protêt peut être remplacé par une sim-

avec une telle force qu'il chancela et tomba presque, bégayant de terreur et livide d'épouvante...

**VIII**

LA LEÇON

Farandole s'était dressé devant Gaudru, l'air menaçant.

— Pourquoi me suis-tu ? demanda-t-il d'une voix brève, toute frémissante de colère.

Le banquier, qui avait déjà repris ses sens, eut l'air de ne pas comprendre.

— Vous suivre ? bégaya-t-il.

— Oui, pourquoi nous suis-tu ? répéta le peintre. Vas-tu faire l'imbécile et prétendre que tu ne nous suivais pas ? Crois-tu que nous ne t'avons pas vu, mon ami et moi, d'abord faire les cent pas devant la boutique du marchand de vins, puis te mettre à notre poursuite, en réglant ta marche sur la nôtre, comme un agent de police ?...

L'Allemand ne répondait pas. Honteux de s'être laissé prendre ainsi, effrayé des suites que pouvait avoir cette aventure, il paraissait rien moins que rassuré. Que voulait faire Farandole ? Quelle vengeance allait-il tirer de lui ? Les deux hommes étaient capables de l'assassiner dans ce coin désert pour se débarrasser de lui. Quelle mauvaise idée il avait eue de prendre la faction de son employé !

Le banquier maudissait sa mauvaise étoile. Il coulait autour de lui, dans l'ombre un regard sournois pour voir si l'apercevait pas un passant, un agent qui viendrait le délivrer. Dans ce but, il cherchait à gagner du temps.

(A suivre).

ple déclaration signée par le débiteur et constatant sa réputation. »  
M. Remoivelle a été nommé rapporteur.

**Pro Patria** — Les membres de la Ligue des patriotes, sont priés de vouloir bien se rendre, le 2 Novembre, à 2 h. 1/2 du soir, sur le Cours Vaxis, pour la visite traditionnelle au monument Gambetta et à la colonne des mobiles du Lot.

Le Vice-Président,  
GIRAUDIES-CAPDEVILLE

**Cour d'Agen.** — Après deux audiences, la cour d'appel d'Agen vient de confirmer entièrement le jugement du tribunal de Cahors, condamnant le *Clairon du Lot* et Nadal à 1,500 fr. d'amende, 1,000 fr. de dommages-intérêts, neuf insertions dans les journaux et les frais, pour diffamation envers M. Graux, ancien préfet du Lot.

**Bal des pêcheurs à la ligne.** — Le bal des pêcheurs à la ligne aura lieu le 18 novembre, dans la salle du théâtre.

**Saint-Rémy.** — On nous annonce que la fièvre typhoïde, sévit avec rigueur, sur la petite commune de St-Rémy, près Cahors; des maisons entières sont atteintes. 20 malades sont dans leur lit.

**Diffamations par cartes postales.** — La commission relative à la diffamation par cartes postales s'est constituée en nommant M. Damesnil président et M. Maze secrétaire. Chaque commissaire a rendu compte des discussions qui ont eu lieu dans son bureau et l'on a abordé l'examen du projet. La majorité trouve les dispositions votées par les Chambres insuffisantes et paraît disposée à faire de ce genre de diffamation un délit *sui generis* relevant de la police correctionnelle et non de la cour d'assises. M. Maze a demandé la suppression des cartes ouvertes, ainsi que l'avait fait à la Chambre M. Steenackers.

**L'administration des postes et les caisses d'épargne privées.** — Le tribunal correctionnel de Saintes vient de rendre un jugement qui intéresse tout particulièrement les caisses d'épargne privées.

Au mois de mai dernier, le caissier de la caisse d'épargne de Saintes avait adressé à son collègue d'Orléans une demande de transfert dans la forme habituelle, et, conformément aux usages suivis depuis 1857, date des règlements qui régissent encore les caisses d'épargne, cet envoi avait été fait au tarif rédoit des papiers d'affaires.

Le receveur des postes d'Orléans a vu dans cet envoi une contravention et a dressé procès-verbal pour infraction à la loi du 15 mai 1856 qui interdit d'insérer dans les papiers d'affaires tout écrit ou note ayant le caractère de correspondance privée.

M. Tillet, caissier de la caisse d'épargne de Saintes, s'est refusé à payer le montant de la transaction qui lui était proposée; il a mieux aimé se laisser poursuivre pour obtenir une décision qui, faisant jurisprudence, tranchât définitivement la question.

Les juges de Saintes, dans un jugement fortement motivé, ont admis les moyens de défense présentés par M. Tillet, qui, par parenthèse, avait pour avocat M. Rondelaud, président du conseil d'administration de la caisse d'épargne. Se basant sur l'exposé des motifs de la loi de 1856, qui admet comme papiers d'affaires les papiers de commerce, papiers de comptabilité, etc., etc., M. Rondelaud, a plaidé que les demandes de transfert ne constituent point une correspondance particulière, mais qu'elles sont bien plutôt des pièces de comptabilité, absolument indispensables à l'exécution du service des transferts.

Cette thèse a triomphé; le tribunal a repoussé les prétentions de l'administration des postes. M. Tillet a été purement et simplement renvoyé des fins de la plainte.

**LES EFFETS CURIEUX DE LA Foudre.** — Le 25 du courant, vers six heures du matin, le sieur Mallet, âgé de trente-huit ans, propriétaire à Lespinasse, commune d'Issac, canton de Villablard (Dordogne), était allé à l'affût du lièvre à un carrefour près de chez lui. Il s'était posté sous un chêne et attendait ainsi le gibier au passage. Un moment après, sans s'être aperçu d'aucun nuage annonçant un orage, un éclair effrayant sillonna le ciel et la foudre tomba sur le chêne. Mallet fut complètement déshabillé sans blessures, devint noir comme un charbon et resta entièrement paralysé. Il fut transporté à son domicile par des voisins qui, par hasard, vinrent à passer à l'endroit où il était, et il est actuellement étendu sans connais-

sance sur son lit, poussant de temps à autre des cris et des hurlements épouvantables. On attend le dernier soupir de ce malheureux.

**AGRICULTURE**

**Plants américains.** — AVIS. — Le Préfet du Lot a l'honneur d'informer les propriétaires du département, que le Comité central d'études et de vigilance contre le phylloxéra tient à leur disposition, moyennant les prix rédoits suivants, les plants américains provenant des pépinières départementales.

**BOUTURES**

Riparia le cent.....	0 fr. 80
Villa id.....	1 00
York's Madeira id.....	1 00
Solonis id.....	1 00
Rupestris id.....	1 00
Herbemont id.....	1 00
Jacquez id.....	1 00
Plants de collection le cent.....	7 fr. 00

**PLANTS ENRACINÉS**

Riparia le cent.....	6 fr. 00
Violla id.....	7 00
York's Madeira id.....	7 00
Solonis id.....	7 00
Rupestris id.....	7 00
Jacquez id.....	7 00
Herbemont id.....	10 00
Cynthiana id.....	10 00
Plants de collection le cent.....	7 00

Les demandes devront être établies sur papier timbré et adressées à la Préfecture du Lot (1<sup>re</sup> Division) avant le premier décembre prochain; elles devront mentionner le nombre et la nature des plants (racinés ou boutures) et indiquer les variétés désirées; elles seront, en outre, accompagnées de l'avertissement pour l'aquit des contributions directes que le demandeur aura reçu au commencement de la présente année, ou, à défaut, d'un extrait du rôle de l'impôt foncier délivré par le percepteur.

Après le 15 décembre, les expéditions seront faites successivement et dans l'ordre des demandes à tous ceux qui n'auront pas fait connaître leur intention de prendre livraison sur place, à Cahors pour les trois arrondissements.

Mais le Comité ne prend l'engagement de remplir les commandes que dans la mesure des plants dont il pourra disposer, surtout pour les plants enracinés dont il ne possède qu'une petite quantité.

Les plants de collection sont :  
Alvey. — Brandt. — Canada. — Clinton. — Cunningham. — Delaware. — Elvira. — Gaston Bazile. — Humboldt. — Noah. — Othello. — Rolander. — Senasqua. — Taylor. — Triumph. — Wilder.

**Lalbenque.** — Mauvaise foire à Lalbenque, le 26 de ce mois. Le temps, il est vrai, a été bien peu favorable. — Elle a été renvoyée au 9 novembre.

**La rage et les animaux de boucherie.**

La lettre suivante de M. Pasteur offre un intérêt particulier pour les cultivateurs dont les bestiaux pourraient être mordus. Qu'ils la lisent attentivement. La viande de ces animaux reste bonne à manger :

Nous lisons dans le *Progrès de la Côte-d'Or* :  
« Averti par M. le maire de Lamargelle que, dans ce dernier village, un chien enragé avait mordu un grand nombre d'animaux de son espèce, un vacher et tout un troupeau de bétail appartenant à M. Gautherot-Pagot, notre honorable député, M. Lévêque, avait aussitôt écrit à M. Pasteur pour le prier d'envoyer, même dans l'intérêt de la science, un de ses collaborateurs à Lamargelle, où M. Gautherot a déjà dû faire abattre sept vaches depuis quelques jours.

Voici la réponse de l'illustre savant, qui est en même temps un des administrateurs du Crédit foncier, à M. le sous-gouverneur Lévêque :

Paris, le 22 octobre 1886.  
Mon cher sous-gouverneur,

J'étais informé des ravages causés à Lamargelle par un chien enragé, et j'avais prié le docteur Roux, de mon laboratoire, que ce qu'il y avait seulement à faire était d'envoyer à la boucherie les vaches mordues.

Tant que la rage n'est pas déclarée sur une vache, la viande ne présente aucun danger. Si le propriétaire ne veut pas, on ne peut pas agir ainsi; il faut qu'il se résigne à attendre que la rage éclate dans celles de ses vaches qui pourront prendre la rage, et qu'il les abatte et les enfouisse le plus tôt possible; c'est-à-dire dès les premiers symptômes suspects.

Je sais que les vaches, à la suite de morsures rabiques, sont très sujettes à prendre la rage. Ce serait cependant un fait exceptionnel si toutes les vaches mordues devenaient rabiques. Pour-

rait-on faire pour les vaches ce que je fais sur l'homme : vacciner contre la rage après morsures ? Je n'ai pas fait d'expériences suivies sur ce point. Le fait serait établi qu'il y aurait encore de grandes difficultés à appliquer la prophylaxie. Dans le cas présent, j'aurais pu tenter un essai, mais il aurait fallu être averti aussitôt après l'accident. Pour un tel nombre de vaches, la préparation des vaccins en quantité suffisante aurait exigé une dizaine de jours et l'envoi d'un préparateur exercé. J'aurais craint de compromettre le travail pour les mordus humains qui abondent toujours.

Ces désastres sont rares, mais ils existent, et j'ai déjà été averti de plusieurs cas analogues. Le ministère de l'Agriculture n'a-t-il pas de fonds d'indemnités qui pourraient être appliqués à réparer de tels malheurs ?

Je suis bien chagrin, mon cher sous-gouverneur, de n'avoir pas une meilleure consultation à vous donner, et vous prie d'agréer l'assurance de mon très affectueux dévouement.

Louis PASTEUR.

**Tempête.** — Le bureau météorologique du *New-York Herald* communique l'avis suivant :

Une dépression très forte, dont le centre est près du cap Race, paraît se diriger au nord-est et causera des troubles atmosphériques sur la Grande-Bretagne et les côtes de France entre le 30 octobre et le 1<sup>er</sup> novembre.

**CHEMIN DE FER D'ORLÉANS**

**FÊTE DE LA TOUSSAINT**

**BILLETS D'ALLER ET RETOUR A PRIX RÉDUITS**

A l'occasion de la Fête de la Toussaint, les Billets d'Aller et Retour délivrés aux conditions du Tarif spécial A n° 9, les 30, 31 Octobre, 1<sup>er</sup> et 2 Novembre 1886, seront valables pour le retour jusqu'aux derniers trains de la journée du 3 Novembre.

Les Billets de ou pour Paris conserveront leur durée de validité lorsqu'elle sera supérieure à celle fixée ci-dessus.

**NOTRE PRIME**

POUR 1887

Nous venons de recevoir les premières feuilles d'épreuves de la prime que nous destinons à nos abonnés.

C'est un magnifique album, richement relié, contenant une collection de

70 A 75 COMPOSITIONS

DE

GAVARNI

le célèbre caricaturiste du *Charivari*; cet album, dont le format est 40 c. sur 30 c., aura pour titre :

**MASQUES ET VISAGES**

Nos dispositions sont prises pour que l'album soit prêt du 4<sup>er</sup> au 15 novembre afin d'être en mesure de donner satisfaction à toutes les demandes avant la fin de l'année.

Les abonnés du *Journal du Lot* qui désirent avoir l'album, n'ont qu'à nous faire parvenir la somme de 3 francs, et ils recevront franco de port et d'emballage les *Masques et Visages*, dont le prix en librairie sera de 20 francs.

On peut voir un spécimen dans nos bureaux.

**CALENDRIER DU LOT. — Novembre.**

DATE	JOURS	SAINTS	FOIRES.
31	Diman.	s. Quentin. 1 <sup>er</sup>	
1	Lundi.	La Toussaint	Gramat, Rouquayroux, Dégagnac.
2	Mardi.	C. des Morts.	Frayssinet-le-Gourdonnais.
3	Mercur.	s. Marcel.	Cahors, Puy-l'Evêque, Marcilhac, Aynac, Bagnac.
4	Jeudi.	s. Charles Bor.	Fraycinet-le-Gélat, Payrac, Carennac.
5	Vend.	s <sup>e</sup> Berthille.	Lauzès, Lentillac, Carluet.
6	Samedi	ss Angès P du D	Duravel, Limogne, St-Vincent St-Céré, Gourdon, Souillac.

Lunaisons du mois de Novembre.  
 ☉ P. Q. le 3, à 8 h. 15 du soir.  
 ☽ P. L. le 11, à 7 h. 16 du soir.  
 ☽ D. Q. le 18, à 10 h. 30 du soir.  
 ☽ N. L. le 25, à 7 h. 28 du soir.  
 Les jours décroissent de 1 h. 20 m.

**ETAT CIVIL DE LA VILLE DE CAHORS**  
du 22 au 30 octobre 1886.

**Naissances.**

Girma, Marie, à Lacapelle.  
Mortefon, Jeanne, rue Brives, 41.  
Irodelle, Berthe, rue du Portail-Alban.

**Mariages.**

Lacroix, Firmin, et Lestrade, Eugénie.  
Pousson, Antoine, et Iachaise, Louise.  
Cubaynes, Jean Pierre, et Calmels, Justine.

**Décès.**

De Folmont, Coralie, 69 ans, R. du Séminaire, 4.  
Miquel, Lucien, 18 mois, rue des Badernes.  
Rouygues, Louis, 12 jours, rue du F. Ste-Barbe.  
Bessac, Louis, 6 mois, rue St-James.  
Savignac, Jean, 73 ans, à St-Henri.

**THÉÂTRE DE CAHORS**

M. Caron, directeur des Théâtres de Montauban et Cahors, commencera sa saison dans notre ville samedi 6 novembre, avec le concours de Mlle Calvet, chanteuse des théâtres de Toulon, Toulouse et Bordeaux. La troupe débutera par les *Dragons de Villars*.

**Musique du 7<sup>me</sup> de ligne**

(de 4 à 5 heures, Allées Fénélon).

PROGRAMME DU DIMANCHE 31 OCTOBRE 1886.

Allégo militaire	X.
La Petite Mariée (ouverture)	Lecocq.
Les Mille et une Nuits (valse)	Strauss.
Le Trouvère (fantaisie)	Verdi.
Le Verre en Main (polka)	Fuhrbach.

**BOURSE. — Cours au 29 octobre.**

3 0/0.....	82 60
3 0/0 amortissable (ancien).....	00 00
3 0/0 id. 1884.....	85 40
4 1/2 0/0 ancien.....	104 50
4 1/2 0/0 1883.....	110 50

**Dernier cours du 29 octobre.**

Actions Orléans.....	4,328 00
Actions Lyon.....	4,263 75
Obligations Orléans 3 0/0.....	393 50
Obligations Lombardes (jouissance janvier 1884).....	324 50
Obligations Lombardes (jouissance.....)	323 50
Obligations Saragosse (jouissance janvier 1884).....	339 00

**La crise.** — Tout le monde sait qu'une crise commerciale et industrielle des plus intenses sévit actuellement dans les grands centres manufacturiers.

Mais un grand malheur serait de se laisser aller au découragement et d'attendre du gouvernement une solution qu'il est impuissant à nous donner seul.

A la suite d'une importante réunion, les industriels du Nord ont résolu de se débarrasser à n'importe quel prix du stock de marchandises encombrant les rayons de fabrique afin de pouvoir donner du travail aux ouvriers.

Ils viennent donc de grouper une quantité considérable de marchandises et on charge les *Grands Magasins Généraux* de nouveautés de Paris, d'écouler ces produits dans les principales villes de France.

Nous apprenons avec plaisir que Cahors a été choisi pour servir de centre à la vente d'une partie de ces marchandises et que cette vente aura lieu à partir de mercredi 3 novembre, salle de l'Hôtel de l'Orient, place Henri IV, près la rue St-James.

(Voir aux annonces).

**LE DOCTEUR CHOFFÉ**

Ex-médecin de la marine, a fait du traitement des *Hernies* et des maladies chroniques une étude toute spéciale. Aussi le livre dans lequel il expose sa MÉTHODE, consacrée par dix années de succès, est-il un guide précieux pour les personnes atteintes d'affections telles que : *hernies, hémorroïdes, goutte, phthisie, asthme, cancer, obésité, maladies de vessie, de matrice, de l'estomac, du cœur, du foie, de la peau, névralgies, varices, etc.* — Or, tous nos lecteurs pourront se procurer gratuitement cet excellent ouvrage de 300 pages en adressant 30 centimes en timbres-poste pour le port, au DOCTEUR CHOFFÉ, quai St-Michel, 27, Paris.

**LE VIN AROUD** au QUINA, au FER & à la VIANDE

est le médicament par excellence, le reconstituant le plus énergique pour combattre la CHLOROSE, l'ANÉMIE, l'Appauvrissement ou l'Altération du SANG. Il convient à toutes les personnes d'une constitution languissante ou affaiblies par le travail; les vieillies, les excès ou la maladie. Chez FERRÉ, ph<sup>m</sup>, 102, r. Richelieu, PARIS, & Ph<sup>m</sup>.

**PERONOSPORA OU MILDEW**

L'USINE D'ENCOUDRILLE prépare, au prix de 12 francs les 100 kilos pris en Gare de Gimont (Gers), la

**CHAUX CUIVRÉE**

Qui permettra aux Propriétaires de traiter préventivement leurs vignes contre le Péronospora ou Mildew (cause de la chute des feuilles).

Cette chaux cuivrée rendue impalpable au moyen de pulvérisateurs et de tamis spéciaux s'emploie, au gré des propriétaires, ou mélangée avec le soufre, comme pour les soufrages ordinaires, ou délayée dans l'eau et alors répandue sur les feuilles comme traitement liquide. Le mélange de soufre et de chaux cuivrée prêt à employer, est livré au prix de 20 francs les 100 kilos.

Adresser les demandes de renseignements au Gérant de l'Usine d'Encoudrille, par Gimont (Gers).

**Éviter les contrefaçons**

**CHOCOLAT MENIER**

Exiger le véritable nom

# TOURNÉE COMMERCIALE DES Grands Magasins Généraux

Des Nouveautés Françaises et de Paris

Installation provisoire : **Salle de l'Hôtel de l'Orient, place Henri IV, dans la rue St-James, à CAHORS**

Nous croyons devoir annoncer au Public qu'en raison de son importance, notre MAISON vient d'être chargée, par réunion D'INDUSTRIELS FRANÇAIS, de l'écoulement d'une grande partie de leurs produits. En conséquence, à partir du mercredi, 3 novembre, il sera fait une vente au détail et à l'amiable, sous la surveillance de M. GAZAVE, administrateur délégué. Afin d'éviter toute confusion, les NOUVEAUX PRIX DE VENTE seront marqués à l'encre rouge.

Nous donnons ci-dessous un Aperçu de quelques Prix de Fabrique :

Valeur		Vendu		Valeur		Vendu		Valeur		Vendu	
Mouchoir ourlé, à vignette.....	0 25	0 05	Service de table, 12 couv. ext....	30 »	15 75	Satin de Lyon, extra.....	5 50	2 90	Couvre-pieds piqué, ourlé.....	8 50	4 90
Mouchoir ourlé, initiales brodées	0 40	0 10	Mérinos noir, pure laine.....	1 75	1 10	Brocard double face, toute Soie..	9 50	5 90	Descente de lit moq fleur.....	5 50	2 95
Serviettes de toile nid d'abeilles.	0 40	0 10	Méri. noir, pure lai., gra. larg.	2 25	1 45	Fantaisie nouveau, pour robes...	0 50	0 25	Tapis, passage escalier.....	0 90	0 45
Torchon essuie-main fil, le mètre	0 45	0 20	Cachemire pure laine, gra. larg.	2 50	1 75	Fant. écossaise, grande larg....	1 50	0 95	Moquette tapis, larg. 68 cent....	3 50	1 75
Calicot Sirting, sans apprêt.....	0 45	0 25	Flanelle pure laine, décatie.....	1 50	0 75	Roubaix pure laine, grande larg.	2 45	1 45	Carpe, f., long. 2 <sup>m</sup> 20 larg. 4 <sup>m</sup> 80.	12 »	5 90
Mousseline brodée pour rideaux.	0 35	0 15	Flanelle pure laine, incontrasti..	2 25	1 45	Velours ciselé, toutes nuances...	4 50	2 95	Carp. m., long. 2 <sup>m</sup> larg. 2 <sup>m</sup> 40...	22 »	12 95
Guipure française pour rideaux..	0 50	0 25	Flanelle pure laine ponceau.....	2 50	1 45	Flanelle de Nou. grande larg....	4 75	2 75	Couv. de voyage, double face....	9 »	9 75
Nappes fil, encadrées.....	2 50	1 60	Drap Melton, larg. 1 m. 30.....	4 75	2 90	Descente de lit chev. du Lib....	36 »	19 75	Carpe, moq., 2 mètres sur 3....	55 »	39 »
Toile fil, pour chem., 80 centim.	0 80	0 55	Drap pure laine, façonné.....	12 »	6 90	Croisé cache pour tentures.....	0 75	0 35	Tapis arabe, authentique.....	80 »	35 »
Toile fil, pour draps de lit, le m.	1 40	0 70	Drap pour complet, homme.....	8 50	4 90	Lampas, broche, larg. 1 m 30....	3 50	1 25	Tapis Daghestan.....	220 »	150 »
Toile fil, sans cout., drap, le m.	3 50	2 45	Drap pure laine, cheviotte.....	7 50	3 90	Tapis de table, broché.....	3 45	1 95	Couvertures four. pour voitu....	70 »	49 »
Œil de perdrix, pour linge.....	0 95	0 55	Gros grain tout soie.....	4 75	2 25	Couverture blanche, tricot.....	6 50	3 90			

UN TRÈS GRAND ASSORTIMENT DE FOURRURES

Choix considérable de BLANC et Coton, LAINAGES pour Robes, SOIERIES, RIDEAUX, TISSUS de styles pour Meubles, DRAPERIE, MÉRINOS  
La vente aux Marchands a lieu de 8 à 9 heures du matin

## MAISON GREIL

HABILLEMENTS TOUT FAITS ET SUR MESURE

Pour Hommes et pour Enfants

Atelier de Fabrication, rue J.-J. Rousseau, n° 37, à PARIS

Maison de vente, Boulevard Gambetta, n° 91, au coin de la rue Fénélon, à CAHORS

Vous trouverez chez M. GREIL, dans sa Maison de Cahors :

- Des Vestons pour hommes, depuis..... 5 fr.
- Des Habillements complets : Veston, Pantalon et Gilet pour hommes, depuis..... 14 fr.
- Des Pardessus mode, en bonne et chaude étoffe, façon des grands tailleurs, depuis..... 15 fr.
- Des Pardessus en tous genres pour enfants, depuis..... 7 fr. 50
- Des Soutanes en bon drap ou en bon mérinos, depuis..... 45 fr.
- Des Douillettes ou Houppelandes chaudement ourtées, depuis... 45 fr.
- Des Cabans, depuis..... 7 fr.

Et un joli choix d'échantillons de très belles étoffes de la plus grande nouveauté et du meilleur goût pour les Vêtements sur mesure, qui seront coupés et confectionnés à Paris, par les ouvriers les plus habiles.

Vos commandes vous seront expédiées de Paris, directement et franco. Si vous le désirez, on les fera porter pour les essayer avant de les terminer; néanmoins elles vous seront livrées dans la huitaine au plus tard.

M. GREIL se charge aussi de faire faire sur mesure et par les meilleurs spécialistes des Uniformes Civils et Militaires, — les Vêtements Ecclésiastiques, — les Livrées, — les Uniformes pour bataillons scolaires.

Habillements de tous genres et de tous prix

BON MARCHÉ SURPRENANT

Complet drap nouveauté, sur mesure, à 22 francs. — Complet de cérémonie : Jaquette, Gilet et Pantalon, beau drap noir uni, très solide, à 35 francs.

## DISTILLERIE CENTRALE DU QUERCY

USINE A VAPEUR

# CRÈME DE NOIX BOUTET

Liqueur tonique et anticholérique à base de fine champagne

MÉDAILLÉE PAR L'ACADÉMIE

Exiger le véritable nom : STANISLAS BOUTET  
A CAHORS

Dépositaire du Rhum Goodson. Provenance directe de la Jamaïque  
6 francs la bouteille d'origine, droits compris

GRAND ASSORTIMENT DE LIQUEURS ET VINS FINS

## RAISINS A BOISSON

ENTREPOT DE RAISINS A BOISSON DE TOUTES SORTES

Thyra, Chesmès, Chypre, Corinthe, Voula, Denia, Samos, Erikara

Acide Tartique, Tannin, Alcool, Colorant, Genièvre,  
Sucre de Canne, Sucre cristallisé, Sucre de maïs.

Manière sûre et pratique pour fabriquer le vin avec les raisins secs, délivrée gratis sur demande.

SEUL DÉPOT DU VINAIGRE SUPÉRIEUR DE L'ÉTOILE :

COUSTILLAS Jeune, rue de Bordeaux, PÉRIGUEUX.

## DENTS & DENTIERS

PERFECTIONNÉS GARANTIS

Ayant mérité une mention honorable de l'Académie Nationale, posés sans douleur ni extraction de racines, servant à la mastication comme les dents naturelles et s'adaptant au point de tromper l'œil le plus exercé.

GUÉRISON des maladies des Dents et des Gencives.

TRAITEMENT spécial des Dents déchaussées et chancelantes, redressements, plombages, métallisations, aurifications, obturations siliceuses imitant parfaitement l'émail des dents, en un mot, toutes les opérations relatives à l'art dentaire!

## \* AUDOUARD \*

Ex-dentiste des grandes communautés religieuses et institutions du faubourg St-Germain, à Paris. Membre de l'Association générale des Dentistes de France et de la Société d'Odontologie de Paris.

CHIRURGIEN-DENTISTE

Des principaux établissements d'éducation du Lot et de la Corrèze

A BRIVE

POUDRE DENTIFRICE ALCALINE ET ÉLIXIR LEUCODONTE

Prévenant la Carie et le déchaussement des Dents ordonnées depuis longtemps par un grand nombre de Médecins.

5 fr. la Boîte. — Le Flacon 5 fr.

EXPÉDITION FRANCO CONTRE UN MANDAT-POSTE

NOTA. — M. AUDOUARD engage les personnes qui doivent se rendre à Brive pour la commande d'appareils dentaires, de bien vouloir lui annoncer leur visite deux ou trois jours à l'avance.

## Caisse des Roulages

Assurance Bestiaux, primes fixes, 6<sup>me</sup> année, demande Agents par arrondissements de cantons. Siège social, 150, rue David-Johnston, Bordeaux.

EAU MINÉRALE NATURELLE

## VICHY

Sources de l'État. Applications en médecine :

GRANDE-GRILLE. — Affections lymphatiques, maladies des voies digestives, engorgements du foie et de la rate, obstructions viscérales.

HOPITAL. — Affections des voies digestives, pesanteur d'estomac, digestion difficile, inappétence

CÉLESTINS. — Affections des reins, de la vessie, gravelle, calculs urinaux, goutte, diabète, etc.

HAUTERIVE. — Prescrite comme Célestins.

Administration de la C<sup>o</sup> concessionnaire :

PARIS, 5, Boulevard Montmartre

EXIGER le NOM de la SOURCE sur la CAPSULE

Dépôt chez tous les marchands d'eaux minérales, Droguistes et Pharmaciens

## GUÉRISON CERTAINE et RADICALE

DE TOUTES LES Affections de la Peau

DARTRES, ECZÉMAS, Psoriasis, Acné, etc.;

des PLAIES et

ULCÈRES VARIQUEUX

considérés comme incurables par les Princes de la Science

Le Traitement ne dérange nullement du travail; il est à la portée des petites bourses, et, dès le deuxième jour, il produit une amélioration sensible.

S'adresser à M. LENOIR, Médecin Spécialiste

(11, rue St-Louis, à MELUN (S.-O.-M.)

CONSULTATIONS GRATUITES par Correspondance

Le propriétaire-gérant, Laytau.

## MAISON BLANC

COIFFEUR-PARFUMEUR

Galerie de Valon, Cahors.

SALON DE COIFFURE AU 1<sup>er</sup>.

Produits spéciaux : Teintures du D<sup>r</sup> Tomson de Bruxelles. — Poudre épilatoire. — Eau des Circassiennes. — William Gasson's Celebratel. — Hair-Elixir; croissance des cheveux, du D<sup>r</sup> de Londres; éponges de Venise et cravates.

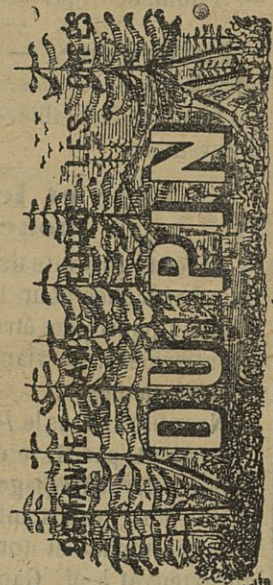
M. BLANC, donne des leçons de coiffure à domicile et à son salon.

EXPOSITION

CAHORS 1881

## B. DOUCÈDE

Marchand tailleur à CAHORS. rue de la Liberté.



LIQUEUR DITE ÉLIXIR DES VOSGES  
Agent général la Grande  
MÉDAILLE D'OR  
A L'EXPOSITION UNIVERSELLE DE PARIS 1878

FOURGEAUD & LACOSTE  
Membres de l'Académie nationale, Inventeurs & Fabricants  
PÉRIGUEUX

Il est facile d'imiter : Il est difficile de créer  
l'Élixir des Vosges est une liqueur SUI GENERIS  
dont les Bourgeois de Sèpin forment essentiellement  
la base.  
Il n'est pas et ne veut pas être une imitation de la  
GRANDE CHARTREUSE  
On demande des représentants sérieux, pouvant fournir de très bonnes références.



## L'ATLAS NATIONAL

Par F. DE LA BRUGÈRE, membre de la Société de Géographie, membre du conseil de la Société de Géographie de Paris, lauréat des Sociétés savantes, etc., etc.

NOUVELLE ÉDITION MISE A JOUR, récompensée aux Expositions universelles ET CONTENANT LA GÉOGRAPHIE DE LA FRANCE ET DE SES COLONIES

Histoire, commerce, industrie, agriculture, chemins de fer, géographie physique, politique, économique, militaire, etc.

125 CARTES COLORIÉES, tous les départements, les Colonies et les PLANS EN CHROMO des grandes villes de France

L'ouvrage complet en 125 liv. à 15 cent.

ou en 25 séries à 75 centimes  
ne reviendra qu'à 18 fr. 75  
AVEC 125 CARTES COLORIÉES

La 1<sup>re</sup> liv. à 15 c. contenant la grande carte des chemins de fer, en 10 couleurs, est en vente chez tous les libraires  
dar un spécimen gratis à PAYARD, éditeur, 78, Bd St-Michel, Paris, ou adresser, 75 cent. timb. pour recevoir la 1<sup>re</sup> série